

# folklore

REVUE TRIMESTRIELLE

ÉTÉ 1948

51

## REVUE FOLKLORE

Directeur :

**J. CROS-MAYREVIEILLE**

Délégué régional  
de la Société du Folklore français  
et du Folklore colonial

Domaine de Mayrevieille  
par Carcassonne

Secrétaire :

**René NELLI**

Délégué régional  
du Musée des Arts et Traditions populaires  
de Paris

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne

Abonnement : 30 fr. par an - Prix du numéro : 8 fr.

Adresser le montant au

“Groupe Audois d'Études Folkloriques”, Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

# **“Folklore”**

Revue trimestrielle publiée par le Centre  
de Documentation et le Musée Audois  
des Arts et Traditions populaires

*Fondateur le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE*

---

---

**Tome VII**

**11<sup>me</sup> Année — N° 2**

**ÉTÉ 1948**

**Folklore (11<sup>me</sup> année - n° 2)**

**Été 1948**

---

**SOMMAIRE**

---

**R. TRICOIRE**

*Le traîneau ariègeois (carras)*

**Adelin MOULIS**

*Pierre Pichou (conte populaire)*

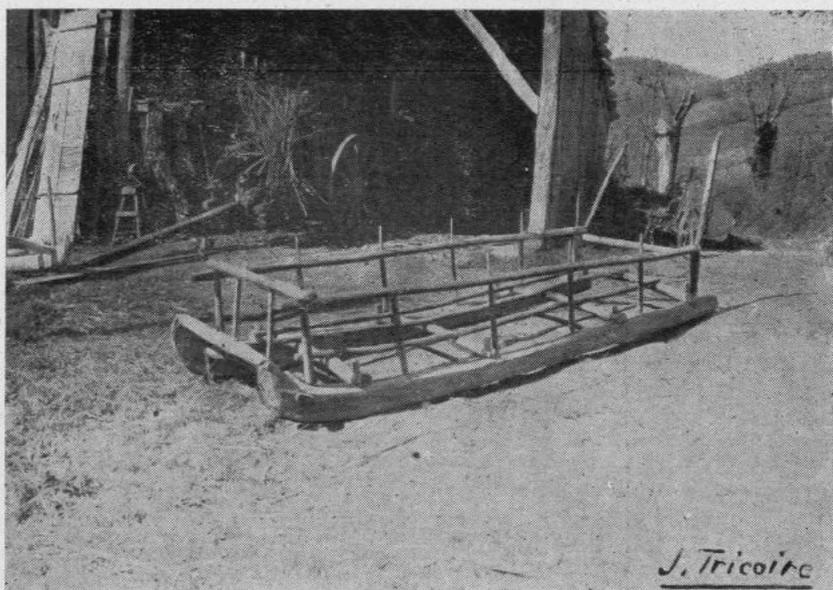
**Dr J. BLANC**

*Connaissance du Catharisme*

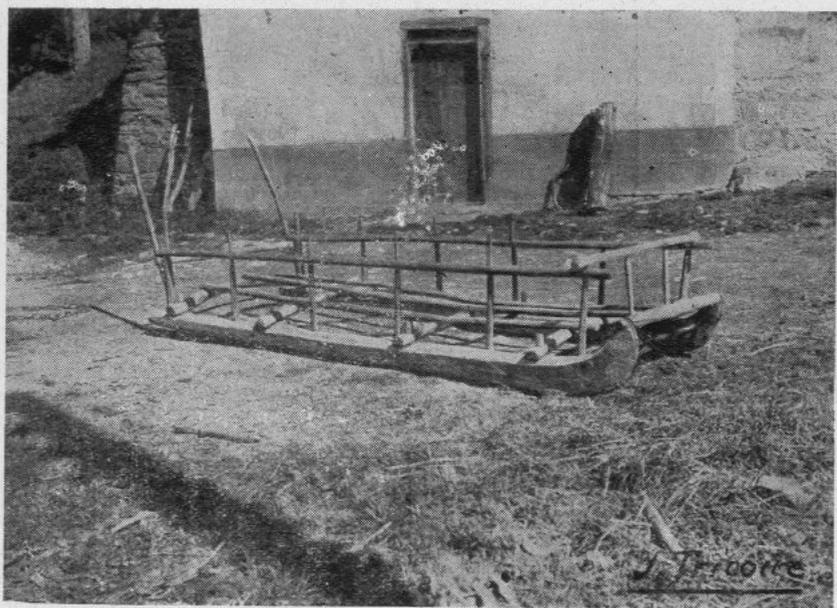
**Maurice NOGUÉ**

*Bibliographie du Folklore Audois*

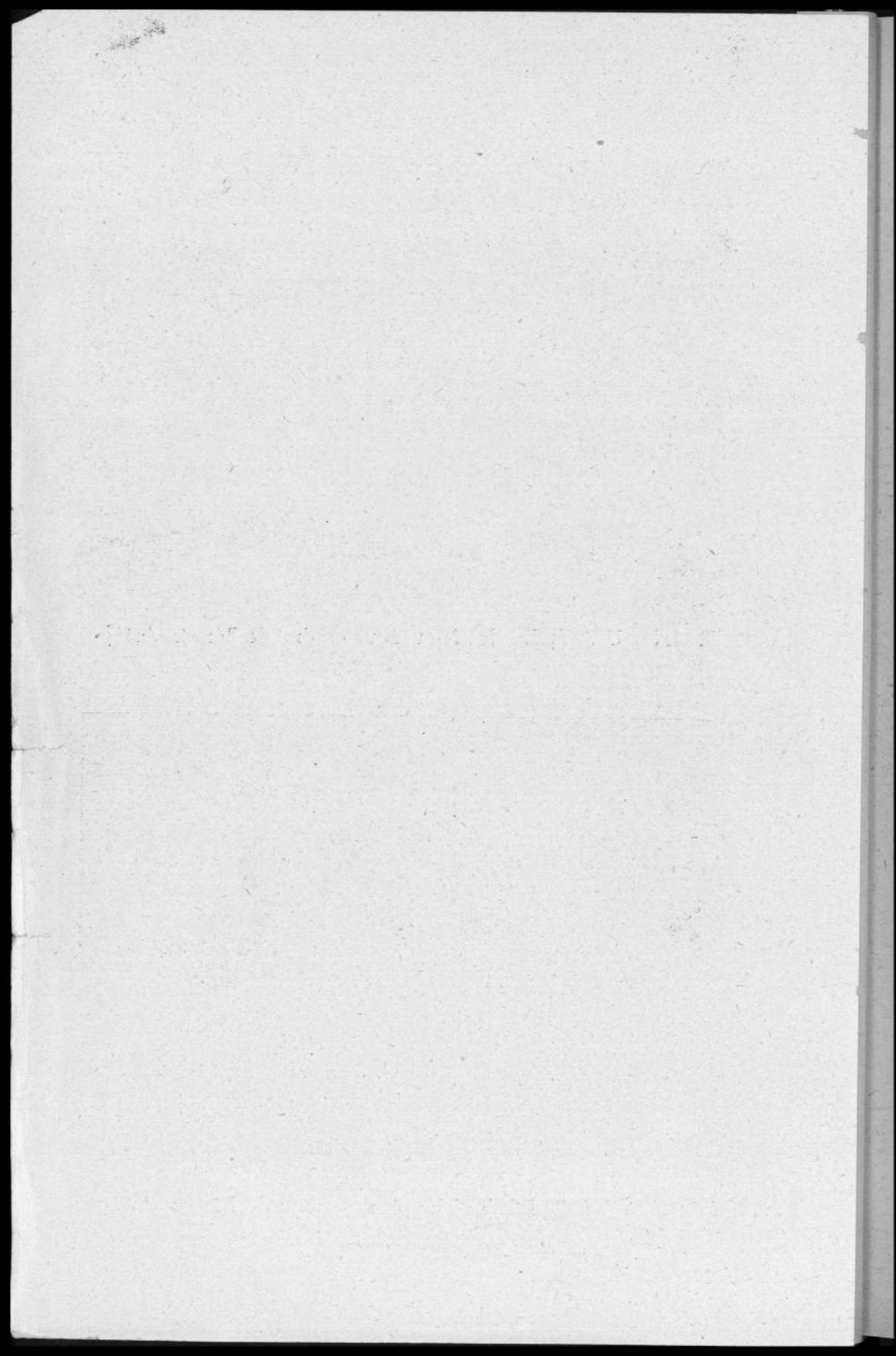
*2<sup>e</sup> Partie : Analyse Bibliographique (suite)*



TRAINEAU A FOIN (les Mouréous - Com' de Bénéaix Ariège)



TRAINEAU A FOIN (les Mouréous - Com' de Bénéaix Ariège)



---

## Le Traineau Ariègeois (carras)

---

1) **Appellations dialectales.** (L. PIAT, Dictionnaire Français Occitan, 2<sup>e</sup> Volume, P. 433).

— En dauphinois : *trainas*, traine : (de *traina* : (trainer).

— En cévenol : *tirasso* : (de *tirasso* : (trainer) en Guyenne) *rebalò, bes, amach*.

— Dans les Alpes : *lieïo, grepo, farrado*.

— En gascon : *liso, carrusso* : (de *carroussa* : (trainer) en gascon et de *roussa* : (trainer) en rouergat.

— En rouergat : *liujo*.

— En quercinois : *trigos* (de *trigoussa* : (trainer) en quercinois).

— En béarnais : *salet, leo* (les esleos au féminin pluriel) *arroussec* (de *arrousséga* : (trainer) en béarnais).

2) **Étymologie du mot languedocien : carras.** (Pierre MALVEZIN : glossaire de la langue d'oc (P. 40-41).

Le français CHAR correspond à ce mot. L'origine est CARROS latinisé en CARRUS (le latin était CURRUS).

Une forme CARRI dénote le secondaire celtique CARRIOS.

La même famille du mot nous donne la CARRETO (la charrette), le carriol (la brouette).

Par assimilation de l'r, CURRUS est devenu CURSUS et CURRERE est devenu CURSERE.

3) **Aire de dispersion du véhicule.**

Ces appellations dialectales que nous donne PIAT montrent qu'en Occitanie, l'emploi du traîneau est localisé aux régions montagneuses accidentées des Pyrénées, du Massif Central et des Alpes.

Mais l'usage de véhicule s'étend, au-delà de cette aire méridionale de dispersion, à toutes les régions de haut relief : Jura, Vosges, etc..

En règle générale on peut dire que le traîneau apparaît là où la charrette ne peut plus rouler.

4) **Raisons de l'utilisation du traîneau en pays montagneux.**

A qui a pu suivre sur les pentes de nos montagnes ces pistes que par un euphémisme indulgent on appelle « chemins », il apparaîtra clairement que le traîneau est en ces lieux, le seul véhicule possible.

Sur des pentes dont l'inclinaison varie entre 30 et 60 % l'eau de ruissellement a souvent transformé les pistes en véritables fondrières, en lits de ruisseaux, creusés de chaque côté d'ornières profondes souvent de plus d'un demi mètre et traversés de place en place par des affleurements rocheux formant des saillies au-dessus du sol; plus loin les eaux ont creusé de larges entonnoirs où croupit une flaque terreuse. Un piéton à fort à faire pour évoluer à travers ces obstacles boueux et c'est un défi à toutes les lois de l'équilibre que d'y amener un véhicule roulant.

La base de sustentation très large du traîneau par rapport à la hauteur de la charge amène le centre de gravité au ras du sol, ce qui rend l'ensemble inchavirable. Où une charrette verserait, le traîneau glisse sur ses patins en se dandinant, avec beaucoup de tangage et une allure fort saccadée, mais sûre.

#### 5) Description du traîneau modèle « standard ».

Le traîneau est constitué essentiellement par un « châssis » formé de deux madriers parallèles (*las barros*), chacun relevé en « bout de ski » à l'extrémité orientée vers le sens de la marche.

Des barres transversales (*las trabetsos*) sont fixées par des chevilles sur la partie supérieure des madriers-glisseurs, qu'elles relient l'un à l'autre assurant ainsi la rigidité du bâti. La première traverse antérieure est toujours fortement convexe afin de ne pas gêner la manœuvre des liens d'attelage et pour empêcher la charge de glisser vers l'avant.

En dessous d'elle se trouve la barre d'attelage (la *testièro*); elle n'est pas chevillée aux madriers comme les autres traverses, mais dégagée par ses extrémités en une grosse mortaise, à moitié épaisse des madriers; comme elle a à subir tous les efforts de traction, les chevilles n'y suffiraient pas et s'arracheraient. La « *testièro* » est reliée au timon amovible par plusieurs procédés et modes d'accrochage que nous étudierons.

De gros bâtons (*las telières*) enfoncés verticalement dans les madriers se dressent de chaque côté formant une « carrosserie » des plus rudimentaires : ils maintiennent la charge latéralement. Lorsque le traîneau est destiné à charger du foin, d'autres bâtons disposés transversalement et enfoncés, les uns dans la traverse antérieure, les autres dans la traverse postérieure, constituent (*las escaletos*) : ils maintiennent la charge dans le sens longitudinal.

Les dimensions d'un traîneau varient avec l'usage que l'on en attend; les plus longs sont destinés à transporter le fourrage; ceux qui servent à transporter le fumier sont les plus courts; pour ceux qui charrient le bois, les dimensions atteignent en moyenne 3 mètres de longueur sur 1 m. 15 de largeur. Il est bien entendu que chaque usager choisit les dimensions à sa guise et qu'elles n'ont rien d'arbitraire.

Tous les bois sauf le bouleau et l'aulne conviennent à la fabrication des traîneaux; leur confection n'incombe point aux char-

rons, chaque particulier construisant lui-même ceux dont il a besoin.

6) **Modifications apportées au type « standard ».**

1. — *Las Barros*. (madriers glisseurs).

Il arrive fréquemment que lorsque les patins de glissement d'un traîneau sont usés, on les fixe à l'aide de longues chevilles en bois traversant toute l'épaisseur des 2 barres, sous les madriers d'un nouveau traîneau en cours de fabrication; cela fait une semelle supplémentaire, les anciens glisseurs continuant à servir jusqu'à usure totale.

Quelquefois, il est adapté sous les madriers glisseurs une sole de fer obtenue par redressement d'un bandage de vieille roue de charrette hors d'usage. Il est certain que dans l'un et l'autre cas, la durée des patins se trouve considérablement augmentée.

Dans certains modèles de traîneaux, les extrémités recourbées en pointe de ski ne sont plus parallèles; elles se rapprochent sensiblement l'une de l'autre; cela permet de mettre une charge plus large à l'arrière du trainau où, forcément, les barres glisseuses divergent.

Pour le transport du fumier, on construit même des petits traîneaux où les madriers glisseurs se réunissent par un bout formant ainsi un châssis triangulaire tiré par la pointe relevée; on utilise à cet usage un tronc d'arbre fourchu fournissant un gabarit naturel qu'il n'y a plus qu'à dégrossir à la hache et à l'herminette.

Un véhicule semblable mais plus long est parfois utilisé dans certains prés en pente pour transporter les meulons de foin du haut en bas de la déclivité du pré; ils sont posés sur des planches clouées aux deux barres glisseuses divergentes; un homme suffit à tirer cette charge; encore faut-il qu'il lâche souvent la corde de traction, tellement la vitesse de glissement est rapide. (Région de DUN).

2. — *Las Trabelsos* (traverses du châssis).

Quatre traverses parallèles unissent les madriers glisseurs; la 1<sup>re</sup> et la 4<sup>e</sup> sont plus écartées (88 cm.) de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> que ne le sont ces deux dernières entre elles (50 cm.). Nous avons déjà observé que la traverse antérieure est toujours bombée et indiqué la raison; la traverse postérieure peut prendre aussi cette forme convexe.

Suivant la longueur du châssis, le nombre des traverses peut augmenter ou diminuer.

Leur disposition en rangées parallèles est purement arbitraire et l'une de ces traverses est souvent posée en diagonale par rapport à ses voisines immédiates; cela diminue, paraît-il, la tendance à l'écartement des madriers-glisseurs au cours des efforts de traction.

Toutes ces traverses sont fixées aux barres glisseuses ou bien par une vis d'écrou à boulon vissé, ou plus souvent par des che-

villes en bois d'un diamètre d'environ 4 cm. avec ou sans large tête, le tout taillé grossièrement à la hachette.

Suivant la nature du chargement, de longues barres ou des planches sont posées sur les traverses dans le sens de la longueur.

3. — *Las Telieros* (les ridelles) et *Las Escaletos* (les échelettes).

Dans les traîneaux destinés à charroyer du bois, les ridelles sont formées de bâtons en nombre variable (8 le plus souvent) de 1 m. 15 à peu près de hauteur, enfoncées verticalement, 4 de chaque côté dans les madriers glisseurs.

Lorsque le madrier doit porter du foin, il s'y adjoint 4 perches plus longues (les échelettes) enfoncées obliquement 2 devant et 2 derrière et inclinées les premières vers l'avant, les secondes vers l'arrière. Un modèle de traîneau à foin observé aux Mouréous (commune de BENAIX) présente à l'arrière seulement une « éscaleto\* » originale constituée par une tige fourchue enfoncée dans chaque madrier glisseur; les 2 crocs servent de ridelles et les 2 enfourchures soutiennent une barre transversale où viendra s'attacher la corde qui serrera la charge, en même temps que les longues tiges obliques au-dessus des crocs servent d'échelette.

Si le traîneau est destiné à transporter de la terre, du fumier, des pommes de terre, on fixe latéralement des planches sur les ridelles. Il existe même un modèle de traîneau (à Régonis et aux Pigailous, près de Montségur) où les ridelles sont constituées par une vannerie en « berdoulassés » tressés (gaules de noisetier refendues en long) ou par un clayonnage en brindilles de bouleau, de manière à former une grande corbeille.

4. — *Le Tour* (le treuil).

Certains traîneaux pour le transport du foin sont munis d'un petit treuil servant à serrer la charge à l'aide d'une corde. Dans le modèle déjà signalé aux Mouréous, ce treuil est fixé tout à fait à l'extrémité des patins; chaque pointe de ces derniers est creusée en un cavité arrondie dans laquelle vient s'engager le tourillon que porte à chaque bout le tambour du treuil; pour éviter que le tourillon ne sorte de son encoche, un feuillard est cloué à l'extrémité de chaque patin; le tambour mesure environ 10 cm. de diamètre à la partie la plus renflée; il porte en son milieu un crochet-arrêt où vient se fixer un des bouts du câble; ce dernier ceinture ensuite l'échelette de devant, puis toute la charge de foin, et vient se nouer à la barre transversale que soutiennent les enfourchures de l'échelette de derrière. 2 ouvertures circulaires percées suivant 2 diamètres perpendiculaires dans l'épaisseur du tambour, permettent l'introduction d'un levier qui, faisant tourner le treuil, tend en même temps le câble; inutile de disposer un cliquetage à crochet (le cric) comme on en voit à l'une des extrémités d'un treuil de charrette; quand le câble est suffisamment raidi, le levier planté verticalement dans le tambour du treuil vient s'appuyer contre l'échelette de devant empêchant le treuil de tourner et la corde de se dévider.

Sur un traîneau observé à Frémis (commune de Montferrier)

le treuil n'est plus à l'avant du véhicule, il est fixé à l'arrière, après l'échelette postérieure.

### 7) Les différents systèmes d'accrochage.

C'est dans la manière dont le traîneau s'attache au timon que nos paysans ont fait montre de leur ingéniosité.

Ce timon est constitué par le fût d'un jeune chêne, d'une longueur d'environ 3 m. 50, d'un diamètre de 10 cm., de section circulaire et percé d'ouvertures verticales à chaque extrémité : l'une pour fixer le traîneau, l'autre pour accrocher au joug.

a) Parfois la traverse antérieure (qui dans ce cas n'est pas bombée) porte une cheville verticale à crochet (gond de contrevent le plus souvent) une chaînette, ou un fil de fer, arrêtés par cette cheville pénètrent ensuite dans le trou que le timon porte à une extrémité. C'est le mode d'accrochage le plus rudimentaire et plus défectueux; on ne l'utilise que très rarement quand le chassis du traîneau n'a pas de « testière ». (Observé à BICHAROLO, commune de Bélesta).

b) Presque toujours c'est cette « testière » qui est reliée au timon. Le système d'accrochage le plus simple comprend un anneau de fer « en anse de panier » planté en plein milieu de la testière; une chaîne joint cet anneau à l'extrémité percée du timon.

Il a été reconnu à l'usage qu'un traîneau dont le timon est ainsi relié au milieu même de la testière présente une marche défectueuse : il avance par à coups, un patin après l'autre, se dandine, et a une fâcheuse tendance à se trouver déporté sur les bords du chemin.

Aussi, dans un louable souci de ménager à la fois le véhicule et les bœufs, on a paré à cet inconvénient de la façon suivante.

c) De part et d'autre du milieu de la « testière », on perce verticalement à 20 cm. l'une de l'autre, deux ouvertures d'environ 2 cm. de diamètre; on prend une chaînette d'à peu près 30 cm. de long dont on aplatit, à chaque extrémité, le dernier maillon; on introduit l'un des bouts de la chaînette dans l'un des trous de la testière, puis dans une ouverture horizontale forée à 15 cm. de l'extrémité du timon, et enfin dans le 2<sup>e</sup> trou de la « testière »; il n'y a plus qu'à arrêter les 2 extrémités de la chaînette en introduisant horizontalement une cheville entre l'extrémité du maillon terminal et la barre de la « testière ». Deux autres chaînes en fer longues d'environ 1 mètre sont ensuite nouées par une de leurs extrémités au point de la « testière » qui s'engage dans les madriers de glissement; l'autre extrémité de ces chaînes est fixée par un écrou à une tige filetée située sur le timon à 80 cm. du bout de ce dernier. (MORENCI commune de Bénaix).

d) J'ai pu enfin observer le système d'accrochage suivant : un feuillard, large de 5 cm. 1/2, épais de 8 mm., a été coudé en V, chaque branche mesurant 1 m. 20 environ de longueur et autant d'écartement à la base. Le sommet de ce V est fixé par 2 vis à écrou juste au milieu de la « testière » et chacune des ex-

trémities des branches divergentes est boulonnée sur les madriers glisseurs.

Il n'y a plus qu'à joindre par une chaîne en fer le sommet de l'angle à l'ouverture de l'extrémité du timon. (DARDENE, commune de Benaix).

Dans ces deux systèmes derniers d'accrochage, le traîneau étant tiré à la fois par son milieu et par les côtés ne dévie point à droite ou à gauche.

Tel est le « carras » de nos pays montagneux; véhicule primitif, il est parfaitement adapté aux régions accidentées; une paire de bœufs peut traîner là-dessus un stère de bois ou dix quintaux de fourrage par des chemins où ne passerait aucune charrette. Il rejoint à travers les siècles la traha égyptienne et le plostellum carthaginois (voir Cheruel : dictionnaire des Antiquités Romaines et Grecques P. 493 et 663) et son usage n'est pas près de disparaître.

L'esquimau qui met une sole d'os sous les patins de son traîneau et le montagnard ariégeois qui fixe une semelle de fer sous le sien, exécutent le même geste; et c'est merveilleux de voir combien l'homme est, sous tous les climats, identique à lui-même.

R. TRICOIRE.

---

## PIERRE PICHOU

### Conte populaire

---

Dins les tens reculats, quand las bèstios parlaron è que les bosques curbission touto la countrado de la Pirenéos, forço pichous reises se fasion la guerro d'uno baléo à l'autro, è le pus fort prenio las tēros del bencit. Un d'aquelis reises, noummat Silbert, preguèc atal las tēros è les bosques del bièl pais d'Olmes ount se trobon bèi Labelanet, Belesta, Fougats, Montsegur... El se fasquèc basti un poulit è grand castèl, al dessus de Fougats, proche de la rebiero de Mountsegur, à l'endreit que bèi s'apèlo les Comtes. Coumo èro un rei fort è pempilhous, digus i gausèc pos pus cerca guirguilhs, è el bisquèc forço tens aqui ande la siu fenno è uno filho que s'apelabo Albespino. Aquesto abio quinze ans quand se passèc ço que ba siègue : èro poulido coumo l'albo, degourdidò coumo un izart è Dius i abio bailhat le poude de las fados.

Proche des Comtes, à l'endreit ount soun bèi les oustalsses des Coussats, i abio quatre cabanos ount bibion quatre familhos de picaires que tralhabon tout le joun de l'an pel rei Silbert. Dins une d'aquelos cabanos èro nescut un drolle que les sius apelèguen Pierre Pichou. Aqueste abastabo aro les bins ans : poulit è pla fèit coumo un Adounis, l'agaït aberit, l'aire reganhat, au-

riots dit pus lèn le goujat d'un rei que le d'un picaire. E el, qu'abio bist mantis cops la poulido Albespino, n'èro bengut bèlcop amourous ; mè le paouro aurio pos gausat jamès i ba fè sapie, è se marfoundio an pensan : « estre le gendre del rei es ta malaisit que d'arresta le soulelh. » E le brabe Pierre Pichou, per amourta un tansepu le foc que le rousegabo, se boutabo à pica tout le joun coumo un debaurat. Tabès èro bengut le pus fort è le pus adreit de la colho des picaires..

Proche del castèl, le rei abio un bèl ourme que boulio fè coupa per se marida ; mè aquel ourme èro embrèichat : quand un picaire l'abio à meitat coupat è que s'en anabo manja, l'aibre se tournabo souda, è jamès nou se poudio acaba de coupa. Toutis le picaires i èron passats, dormi Pierre Pichou.

A fèito fi, le rei Silbert, que tenio bèlcop è fè coupa aquel ourme, diguèc que dounario la siu filho al que sirio capàble de bouta l'aibre pel sol. E Pierre Pichou, le fort è degourdit picaire, se boutèc al pè de l'ourme. Mè le paouro, quand s'èro à la mèitat de son trabalh s'en anabo manja ; è quand tournabo l'aibre s'èro tournat seuda. E cado joun èro parèl ; mè nostre amourous se boulio gánha la poulido Albespino è trucabo tout joun al pè de l'aibre...

Dins aquel tens les bosques espessis èron cussits de bèstios salbatjos : liouns, pantèros, tigres, outses... E les omes d'alabets, qu'èron encaro pla lèns de counegue les fusils, atrapobon aqueles bèstios ande massos, astes, flèchos è tracanarts.

Un maiti, que Pierre Pichou trabetsabo le bosc, la pigassos sul col, per s'en ana al pè de l'ourme, ausisquèc qualcuc que le cridabo. S'escartèc del carraïrou per ana bese chi èro è troubès dins uno barto le lioun que s'èro agafat à un tracanart per las patos de dabant.

— Botges pas, i diguèc el, te bau sourti d'aqui.

E Pierre Pichou difa douçoment le tracanart. Le paouro lioun abio las patos macados mè n'abio res de coupat.

— M'as salbat la bido, diguèc al picaire. Ba debrembarè pos jamès. E ount bas atal ?

— M'en bau an ço del rei Silbert.

— E qu'i bas fè ?

E le joube picaire counto al lioun l'afè de l'ourme embrèichat è le proumessò del rei.

— E be, respoun le lioun, pusque m'as salbat la bido, ieu te bau aduja à coupa aquel aibre.

S'en ban toutis dous dreit à l'ourme. Pierre Pichou se bouto à truca à cops de pigasso an fasen resquita unis esclapous coumo coustiès. Debès las dèts ouros le cridèguen del castèl pel dejuna. El pauso la pigasso è s'en ba. Alabets le lioun s'amago darrè un bartigalh, è dins d'abort te bets arriba Albespino. Aqueste s'arrèsto al pè del ourme, fa sous besouns sul talhé de la pigasso ande qualquis sinnes de brèichiso è s'en tourno bito-

ment cap al castèl. Dins l'afè de res l'aibre se fousquèc tournat seuda.

Quand Pièrre Pichou tournèc, le lioun sourtisquèc de soun amagatal è i diguèc ço qu'abio bist.

— Per bèi te podes apausa. Mè dema bendren aci à punto de joun. Quand l'auran cridat per dejuna è que birè arriba Albespino, sourtirè de darrè le bartigalh, i farè pou è atal pouira pos fè sas brèichisos. Sul brèspe auras coupat l'ourme.

Atai fousquèt fèit, è l'endema, abans la nèit, l'aibre fousquèc pel sol.

E Pièrre Pichou s'en anèc demanda la filho al rei.

— Te la bailharè, i diguèc aqueste, mè abans te cal passa per d'autros esprobos per te l'amerita. Per aro te bau douna a garda tretse canarts è t'en cal pos pèrdre un.

Le prumiè joun toutis les canarts dintrèguen al parsou; mè l'endema nè manquèc un. Ero l'aglo que, toumban del cèl sense bruch, l'abio etsipat è l'abio dounat à Albespino. Mè le lioun amagat à l'aurièro del bosc, abio bist aco è ba diguèc à Pièrre Pichou. L'endema aqueste espièc l'aglo è la tuèc and-uno flèché. D'aqui analà i manquèc pos pus de canart.

E le joube picaire tournèc demanda la filho al rei.

— Aro, per t'amerita la miu filho, te cal garda un escabot de cinq cents lapins sense nè pèrdre cap, i diguèc le rei.

E Pièrre Pichou s'en anèc amargina cado joun aquel troupèl d'aurelhuts. Mè le lioun fasio toutjoun la guèito à las aurièros des bosques è toutis les lapins dintrèguen cado joun al castèl.

E Pièrre Pichou tournèc demanda la filho al rei.

— Dimenge pouiren fè la noço, diguèc le rei, si passos coumo cal la darnièro esprobo. Dema te caldra fè bese qu'ès ta degourdit que le miu filho, è bous farè sauta à toutis dous le balh qu'ès al mièi de la prado.

— Te fasques pas maichant sanc, ja sautaras ta lèns è belèu pus lèns qu'èlo, malgrat que siosque pla degourdid.

L'endema, al moument ount Albespino s'aprestabo à sauta le balh, le lioun, que gaitabo fè aco despèi le bosc, arriquèc un brulhèc que fasquèc tremoula las gens è las bèstios de touto la countrado. E la pauro filho, le cor batejan de l'espant, abastèc tout just à l'autro aurièro; d'un chic mès i toumbabo dedins. Cal dire praco qu'aquel balh èro pla large.

Quand benguèc le tour de Pièrre Pichou, aqueste te pren soun balam pla à l'endarrè è s'en anèc abanta unis quatres al delà del autre bort.

— Pièrre Pichou, diguèc alabets le rei Silbert, t'ameritos d'estre le gendre del rei è te bailhi la miu filho Albespino. La noço se fara dimenge que be. Per aqueste brèspe anan fèsteja à l'oucasiou d'aquelo noubèlo. Albespino, podes embrassa le tiu galant.

E al mièi de la prado dabant toutos las gens del castèl, la

crentouso filho del rei, poulido coumo l'albo, las gautos coulou de gerce del plase, te fasquèc tinda sus las gautos autant roujos del siu amoureux un parel de poutous que s'en anèguen restrunhe sus las parets del castèl.

A l'aurièro del bosc, le lioun, que gaitabo fè aco, ne plourabo de plase.

Es atal que Pierre Pichou, le joube è poulit picaire del bosc, benguèc le gendre del rei **Silbert**.

*D'après le récit de M. Boulbes, demeurant à Toulemon par Chalabre (Aude), originaire de Tore, près de Lalibert, et âgé de 86 ans.*

---

## TRADUCTION

### PIERRE PETIT

---

Dans les temps anciens, lorsque les bêtes parlaient et que les forêts couvraient toute la contrée des Pyrénées, beaucoup de petits rois se faisaient la guerre d'une vallée à l'autre, et le plus fort prenait les terres du vaincu. Un de ces rois, nommé Silbert, prit ainsi les terres et les bois de l'antique pays d'Olmes où se trouvent aujourd'hui Lavelanet, Bélesta, Fougax, Montségur... Il se fit bâtir un joli et grand château, au-dessus de Fougax près de la rivière de Montségur, à l'endroit qui s'appelle aujourd'hui les Comtes. Comme c'était un roi fort et pointilleux, personne n'osa plus lui chercher querelle, et il vécut longtemps là avec sa femme et une fille qui s'appelait Aubépine. Celle-ci avait quinze ans lorsque se passa ce qui va suivre : elle était jolie comme l'aube, agile comme un izard et Dieu lui avait donné le pouvoir des fées.

Près des Comtes, à l'endroit où sont aujourd'hui les maisons des Coussats, il y avait quatre cabanes où vivaient quatre familles de bûcherons qui travaillaient pour le roi Silbert. Dans une de ces cabanes était né un garçon que les siens appelèrent Pierre Petit. Celui-ci atteignait maintenant les vingt ans : joli et bien fait comme un Adonis, le regard éveillé, l'allure martiale, vous auriez dit plutôt le fils d'un roi que celui d'un bûcheron. Et lui, qui avait aperçu maintes fois la jolie Aubépine, en était devenu amoureux ; mais le pauvre jamais n'aurait osé le lui faire savoir, et il se morfondait en pensant : « être le gendre du roi c'est aussi difficile que d'arrêter le soleil. » Et le brave Pierre Petit, pour éteindre le feu qui le rongait, se mettait à abattre des arbres toute la journée comme un enragé. Aussi il était devenu le plus fort et le plus adroit du groupe des bûcherons...

Près du château, le roi avait un bel ormeau qu'il voulait faire couper pour remettre à neuf la chambre d'Aubépine lorsqu'elle

serait pour se marier; mais cet ormeau était ensorcelé : quand un bûcheron l'avait coupé à moitié et qu'il s'en allait manger l'arbre se ressoudait, et jamais on ne pouvait finir de le couper. Tous les bûcherons y étaient passés, sauf Pierre Petit.

A la fin, le roi Silbert, qui tenait beaucoup à faire couper cet ormeau, dit qu'il donnerait sa fille à celui qui serait capable de jeter l'arbre à terre. Et Pierre Petit, le fort et agile bûcheron, se mit au pied de l'ormeau. Mais le pauvret, lorsqu'il était à la moitié de son travail, il s'en allait manger; et quand il revenait l'arbre s'était ressoudé. Et chaque jour c'était la même chose; mais notre amoureux voulait gagner la jolie Aubépine et il frappait toujours au pied de l'arbre...

Dans ce temps-là, les forêts touffues étaient remplies de bêtes sauvages : lions, panthères, tigres, ours... Et les hommes d'alors, qui étaient encore bien loin de connaître les fusils, attrapaient ces bêtes avec des massues, des épieux, des flèches et des pièges.

Un matin, alors que Pierre Petit traversait le bois, la cognée sur l'épaule, pour s'en aller au pied de l'ormeau, il entendit quelqu'un qui l'appelait. Il quitta le sentier pour aller voir qui c'était et trouva dans un roncier le lion qui s'était pris à un piège par les pattes de devant.

— Ne bouge pas, lui dit-il je vais te sortir de là.

Et Pierre Petit défait doucement le piège. Le pauvre lion avait les pattes meurtries mais n'avait aucune fracture.

— Tu m'as sauvé la vie, dit-il au bûcheron. Je ne l'oublierai jamais. Et où vas-tu, ainsi ?

— Je vais chez le roi Silbert.

— Et que vas-tu y faire ?

Et le jeune bûcheron conta au lion l'affaire de l'ormeau ensorcelé et la promesse du roi.

— Eh bien, répond le lion, puisque tu m'as sauvé la vie, moi je vais t'aider à couper cet arbre.

Ils s'en vont tous les deux droit à l'ormeau. Pierre Petit se met à frapper à coups de cognée en faisant jaillir des éclats comme des plateaux. Vers les dix heures on l'appela du château pour le déjeuner. Il pose la cognée et part. Alors le lion se cache derrière un roncier, et bientôt il voit arriver Aubépine. Celle-ci s'arrête au pied de l'ormeau, fait ses besoins sur l'entaille de la cognée avec quelques signes de sorcellerie et retourne vivement vers le château. En un instant l'arbre s'était ressoudé.

Lorsque Pierre Petit revint, le lion sortit de sa cachette et lui dit ce qu'il avait vu.

— Pour aujourd'hui tu peux te reposer. Mais demain nous viendrons ici à l'aube. Quand on t'aura appelé pour déjeuner et que je verrais arriver Aubépine, je sortirai de derrière le roncier, je l'effrayerai et ainsi elle ne pourra pas faire ses sorcelleries. Au soir, tu auras coupé l'ormeau.

Ainsi fut-il fait, et le lendemain, avant la nuit, l'arbre fut à terre.

Et Pierre Petit alla demander la fille au roi.

— Je te la donnerai, lui dit celui-ci, mais avant il te faut passer par d'autres épreuves pour la mériter. Pour lors je vais te donner à garder treize canards et il ne faut pas que tu en perdes un seul.

Le premier jour tous les canards rentrèrent au réduit; mais le lendemain il en manqua un. C'était l'aigle qui, tombant du ciel sans bruit, l'avait saisi et l'avait donné à Aubépine. Mais le lion, caché à l'orée du bois, avait vu cela et le dit à Pierre Petit. Le lendemain celui-ci épia l'aigle et le tua d'une flèche. A partir de ce moment il ne lui manqua plus un seul canard.

Et le jeune bûcheron revint demander la fille au roi.

— Maintenant, pour mériter ma fille, il te faut garder un troupeau de cinq cents lapins sans en perdre un seul, lui dit le roi.

Et Pierre Petit s'en alla faire paître chaque jour ce troupeau d'animaux aux longues oreilles. Mais le lion guettait toujours aux orées des bois et tous les lapins rentrèrent chaque jour au château.

Et Pierre Petit revint demander la fille au roi.

— Dimanche nous pourrons faire la noce, dit le roi, si tu passes comme il faut par la dernière épreuve. Demain il te faudra montrer que tu es aussi agile que ma fille, et je vous ferai sauter à tous deux le fossé qui est au milieu de la prairie.

Lorsque Pierre Petit dit cela au lion, celui-ci lui répondit

— Ne te fais pas de mauvais sang, certes tu sauteras aussi loin et peut-être plus loin qu'elle malgré qu'elle soit bien agile.

Le lendemain, au moment où Aubépine se disposait à sauter le fossé, le lion, qui regardait faire depuis le bois, lança un rugissement qui fit trembler les gens et les bêtes de toute la contrée. Et la pauvre fille, le cœur palpitant de l'effroi, atteignit tout juste l'autre bord; d'un peu plus elle tombait dans le fossé. Il faut dire cependant que ce fossé était bien large.

Lorsque vint le tour de Pierre Petit, celui-ci prend son élan bien en arrière et alla tomber environ quatre mètres au-delà de l'autre bord.

— Pierre Petit, dit alors le roi Silbert, tu mérites d'être le gendre du roi et je te donne ma fille Aubépine. La noce se fera dimanche prochain. Pour ce soir nous allons festoyer à l'occasion de cette nouvelle. Aubépine, tu peux embrasser ton amoureux.

Et au milieu de la prairie, devant tous les gens du château, la timide fille du roi, polie comme l'aube, les joues couleur de framboise, de plaisir, fit sonner sur les joues aussi rouges de son amoureux une paire de baisers qui s'en allèrent faire écho sur les murs du château.

A l'orée du bois, le lion, qui regardait faire cela, en pleurait de plaisir.

C'est ainsi que Pierre Petit, le jeune et beau bûcheron de la forêt devint le gendre du roi Silbert.

Adelin MOULIS.

---

## CONNAISSANCE DU CATHARISME

---

Sur l'invitation du Dr Blanc, Monsieur Déodat Roché, le savant commentateur du catharisme, a bien voulu venir devant la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, exposer sa conception moderne du mouvement cathare, prétexte de la croisade de Simon de Montfort, et source en Occitanie de souvenirs tragiques impérissables.

Cet exposé, forcément écourté par le temps, a porté sur quelques données complexes et discutées du catharisme : ses origines, sa métaphysique, ses conséquences sociales.

Et tout d'abord, M. Roché déclare que les documents de l'Inquisition, jusqu'à présent seuls utilisés, ne donnent du catharisme qu'une image à sens unique et bien entendu péjorative, d'où les graves erreurs des précédents historiens.

Mais actuellement, la découverte récente de rituels cathares, la traduction moderne d'écrits bulgares ou manichéens ont apporté des précisions nouvelles, et permis aux spécialistes, même catholiques comme le P. Dondaine, de rétablir la vérité historique.

M. Roché fait ensuite justice de la légende lui attribuant un titre d'« évêque » une dignité ecclésiastique, dans une soi-disant secte cathare. En penseur libre, M. Roché n'a jamais systématiquement tenté l'apologie du catharisme. Il appartient, en réalité à l'école spirituelle de Dornach, qui, sans distinction de croyance approfondit la science actuelle — et non les dogmes périmés — avec le désir de la perfection individuelle et la connaissance spiritualiste de la cosmogonie universelle.

### Les origines.

Il faut remonter au III<sup>e</sup> siècle après J.C. pour découvrir en Perse les premières manifestations d'une religion analogue au catharisme, fondée par Manès, initié des mystères de Mithra, mais converti au christianisme, et finalement persécuté par l'église officielle.

Dès 1060, apparaissent en Provence des Manichéens. Puis vers 1166 on les retrouve en Grèce.

Que manichéisme et catharisme soient étroitement liés, nul n'en peut douter. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, par exemple, l'évêque de Châlons précise que les cathares reçoivent l'imposition du St Esprit sous le vocable de Manès.

Ce dernier avait approfondi les religions orientales dans le sens chrétien et fondé non une hérésie, mais une religion bien autonome. Les manichéens, répandus dans les empires d'Occident et d'Orient, donnèrent finalement naissance à deux courants culturels : de Chine et du Turkestan d'une part, gréco-slave, puis

bogomile d'autre part, dont nous utilisons maintenant la précieuse documentation.

Nous savons ainsi que les cathares se désignaient eux-mêmes sous le nom de bonshommes ou de chrétiens, et que l'appellation de parfaits n'a été utilisée que chez les Vaudois. Bien des reproches faits par l'Inquisition ne sont plus retenus aujourd'hui. Par exemple, le texte du pater cathare, avec son pain « supersubstantiel » si critiqué, se retrouve dans les commentaires de St Thomas d'Aquin, du texte de Mathieu.

De même, nul historien sérieux ne s'étend plus sur « l'endura », sorte de défaillance volontaire, de démission vitale, qui n'a sévi qu'aux dernières périodes des persécutions cathares et dans le seul canton d'Ax les Thermes.

Enfin, le « consolamentum » n'est plus considéré comme doctrine ni comme sacrement. C'est une simple opinion de croyants vulgaires qu'il fallait encourager à leurs derniers moments.

### **Les deux principes.**

Du livre des deux principes, découvert à Rome, en 1939, de la « Cène secrète », texte de Bulgarie annexé aux documents inquisitoriaux de Carcassonne, on peut conclure actuellement que le dithéisme, croyance en deux Dieux égaux, a été à tort attribuée au catharisme. Evidemment, pour le cathare, non initié, il était loisible de donner une seule origine, une même valeur au bien et au mal. Et nous voyons un chef cathare comme Rayner Sacconi se tromper et tromper l'Inquisition quand il parle de dualisme divin qu'il confond avec le dualisme cosmique, véritable doctrine cathare qui sépare l'esprit ou Dieu bon, de la matière ou esprit malfaisant ou faux-Dieu.

Le catharisme qui commandait d'éviter le mal, de lutter contre lui, ne pouvait accuser Dieu, comme le fait le vulgaire, de vouloir le mal. Mais en face de cet esprit bienfaisant, le catharisme place la matière physique, le Dieu mauvais, le Dieu étranger.

Cela rappelle étrangement le Deutéronome et la tradition purement chrétienne, qui cite par exemple :

« les Dieux mauvais maudissent le Christ... », et

« les Dieux des nations (c'est-à-dire les Dieux du siècle et de la matière) sont des démons... »

Le dualisme cathare n'est donc pas absolu. Son seul vrai Dieu est le Dieu bon, bien différent du Dieu terrible de justice et de châtement qu'était Jéhovah.

Dans le livre des deux principes, dans la Cène secrète, repas des disciples après la résurrection du Christ, on peut saisir les relations du mal avec Dieu, à l'origine des temps, telles que les concevaient les cathares.

Le mythe de Satan, d'ailleurs distinct de Lucifer, qui veut fonder un monde nouveau par son orgueil de puissance, explique la formation cosmique de plus en plus matérielle à partir du pur Esprit ou du « Logos » platonien. Satan est aussi formé par le vrai Dieu, et n'aurait rien pu tenter sans sa permission.

Mais pour des motifs divins, Dieu n'empêche pas le mal, et pour un temps, ne manifeste pas toute sa puissance. A la fin des siècles, le mal sera rejeté inexorablement dans les ténèbres, la vie ne sera plus qu'Esprit immatériel.

C'est donc qu'Esprit et démon ont collaboré à la création du monde. L'Esprit ou le Logos en est le côté moral, le démon ou faux-Dieu, l'entité mauvaise, matérielle.

Cette réation par étapes des corps actuels sera suivie de désintégrations successives vers le pur Esprit. Le retour au bien, l'accomplissement de l'état parfait, l'union enfin avec Dieu, doivent donc s'accomplir par des vies successives, des renaissances dans le cosmos.

Arrêtons-nous quelques instants sur cette conception cathare du

### **Bien et du Mal.**

Pour St Augustin, le mal est la privation du bien, il n'existe pas réellement. Au contraire, pour les manichéens, le mal est aussi positif que le bien. La substance pouvant être définie par son action, et deux actions opposées étant toujours possibles, on peut conclure que la matière est la forme inversée de l'esprit.

Quand Bergson déclare que le « mouvement est substantiel », il rejoint la pensée de Manès pour qui la matière est le mouvement désordonné. Le mal est donc l'être en devenir, agissant positivement comme force mauvaise. Chacun des deux principes, esprit, matière, a sa force. Le dualisme cathare, on le voit, n'est nullement méthaphysique, mais moral et physique.

Quand on veut remonter aux raisons du mal sur la terre, on retrouve le même antagonisme entre le catharisme et la religion chrétienne. St Augustin met la liberté à la source du mal, mystère insondable, et tient Adam pour un enfant de responsabilité atténuée.

Le catharisme, au contraire, admet que chez Adam il y a eu réveil de conscience, désir de libération, et que par conséquent, la liberté n'est pas la source du mal, mais bien la conséquence de la connaissance du bien et du mal.

### **Les vies successives.**

Comme dans la religion chrétienne, le catharisme est d'avis que l'on ne peut être sauvé que par la connaissance du Christ, que par une union intime en son sein.

Mais dans ce cas, quelle est la destinée des anciens prophètes de la Bible, des sages illustres des nations païennes, qui n'ont pu matériellement connaître le Christ, qui ne seraient pas sauvés, tout en étant dignes de l'être ?

Seule, la théorie cathare des vies successives permet d'expliquer ce paradoxe. Il convient que les anciens se réincarnent pour connaître le Christ, ce qui équivaut à un élargissement grandiose du Christianisme.

De même, l'ascétisme cathare n'est ni intransigeant, ni excessif à condition de le considérer sur ce plan des vies successives.

Ainsi, dit Jean de Lugio, les âmes se libèrent peu à peu de leurs fautes, riches de l'expérience de leur vie antérieure.

Cette doctrine est bien connue en Orient. Quand, en effet, on se dégage des passions matérielles, disait Spinoza, l'existence change de sens. L'approche de la mort n'est plus, comme dans la tradition chrétienne, une alternative entre le ciel et l'enfer, nécessaire et tragique, mais un espoir de rachat, de métamorphose vers une vie plus épurée.

Malgré ce sentiment confiant dans les vies futures, le suicide cathare n'a aucun sens dogmatique. Les historiens le rejettent désormais, et nient que le catharisme soit une religion de mort. Mais on comprend l'aspiration des cathares à la vraie vie, au perfectionnement de l'âme dans les passages successifs sur le plan terrestre.

### **Le mariage.**

Ceci nous amène à la conception cathare du mariage, dont l'Inquisition a fait une arme de combat, sans se rendre compte que cette doctrine soit-disant subversive était, dans la pure tradition chrétienne.

Les textes évangéliques abondent qui prônent et exaltent l'ascétisme. St Thomas d'Aquin le déclare hautement souhaitable, et St François d'Assise en convainc Ste Claire dans les termes que l'on sait.

Les liens matrimoniaux, l'attachement à la famille, sont considérés toujours comme des obstacles à l'ascension vers Dieu. St Augustin de même défend le veuvage et la continence.

Mais la doctrine des vies successives explique encore mieux l'évolution de l'amour terrestre au cours des existences renouvelées, avec la rencontre possible d'êtres chers, auxquels ne s'attache plus qu'une affection épurée et idéale.

C'est pourquoi les cathares ne faisaient aucune différence entre la fornication et l'adultère, et toléraient le mariage comme un pis-aller, le préférant malgré tout à la licence.

Ils ne condamnaient le mariage qu'à la façon de Calvin, niant la valeur du sacrement de l'église romaine en tant que sanctifiant et conférant un état de grâce. Pour le catharisme, le mariage est donc un état purement civil, et non religieux; seule la chasteté fait le chrétien. Notons que tel est le sentiment de St Augustin.

Mais il aurait été absurde de condamner la procréation puisque la théorie des vies successives oblige une réincarnation continuelle, et par conséquent l'existence de la famille. La seule condamnation était la concupiscence. Retenons en définitive cette fertile doctrine des vies successives, des renaissances, destinées au renouvellement et à la perfection du genre humain.

L'argumentation de M. Déodat Roché éclairent d'un jour nouveau un mouvement religieux dont l'importance a dépassé singulièrement notre région.

Dans son livre sur le catharisme, que doivent lire tous les hommes passionnés d'idéal, M. Roché met à la portée du grand

public des connaissances réservées jusqu'à présent aux seuls spécialistes.

Il convient de louer sans réserve l'érudition, la conscience, l'enthousiasme de notre compatriote.

Il faut aussi admirer sa spiritualité désintéressée, son dévouement, sa pitié profonde pour une humanité déchirée, son désir d'apporter un message de paix et de bonheur.

La postérité jugera avec bienveillance ce sage égaré parmi nous, et le mettra au rang des guides inspirés de l'occitanie.

D<sup>r</sup> Jean BLANC.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### DU FOLKLORE AUDOIS <sup>(1)</sup>

---

#### II. - ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

---

##### C. - LES DIVERTISSEMENTS (suite) <sup>(2)</sup>

###### 2° - Réceptions Princières

- 485 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 262 — fin octobre 1389 le roi Charles VI visite la ville — description des robes revêtues par les consuls et les bourgeois — (voir Mahul — *Cartulaire* VI. 1° partie. p.25).
- 486 **Fédié.** — *Histoire Carcassonne* — p. 117 — visite de Charles VI en 1389 — relation du cérémonial adopté pour son entrée dans la ville.
- 487 **Renau** (C.). — *Carcassonne et le pays carcaïonnais* — p. 44 — le 26 novembre 1389 réception de Charles VI — (extr. S.A.S.C. t. X 2° série — 1914-1919 — p. 76).
- 488 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 270 — le 13 mars 1419 entrée du Dauphin, fils de Charles VI — réception par le clergé et les consuls — présentation du dais — liste des présents offerts — (voir Mahul — *Cartulaire* — VI. 1° partie p. 27).
- 489 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 276 — le 24 août 1442, réception de la Reine (Marie d'Anjou, femme de Charles VII). — voir Mahul — *Cartulaire* — VI. 1° partie. p. 28.

---

(1) Voir N° 38 à 50.

(2) Suivant l'ordre du plan fixé, nous avons divisé les *Divertissements* en :  
1° Réjouissances Populaires - 2° Réceptions Princières - 3° Fêtes Félibréennes.  
4° Jeux de plein air.

- 490 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. V. p. 481 — le 8 novembre 1523 à Carcassonne entrée solennelle de Mgr Martin de Saint-André dans sa ville épiscopale — description du cortège et de la réception.
- 491 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 301 sq. — en août 1532 réception de François 1<sup>er</sup>, de la reine et du dauphin — fêtes et présents offerts — (voir Mahul — *Cartulaire* — t. V. p. 379 — ibid t. VI. 1<sup>o</sup> partie. p. 36).
- 492 **Truvé.** — *Etats de Languedoc* — p. 72 — le 8 août 1533, entrée de François 1<sup>er</sup> à Carcassonne — le 10 août réception du dauphin et de ses deux frères.
- 493 **Fédié.** — *Histoire Carcassonne* — p. 149 — en 1532 visite de François 1<sup>er</sup> — description des fêtes.
- 494 **Poux.** — *Cité de Carcassonne : le Déclin* — p. 10 sq. — été 1533, réception de François 1<sup>er</sup>, de la reine Eléonore, du dauphin et des princes.
- 495 **Jourda** (Pierre). — *Les Passages de François 1<sup>er</sup> dans le Narbonnais* — C.A.N. t. XVIII. 2<sup>o</sup> partie. 1931-1932. p. 35 sq. — réception du roi en 1533 et 1542. (1).
- 496 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 302 — en 1537, le jour de la Fête des Rois, entrée à Carcassonne de la Reine de Navarre sœur de François 1<sup>er</sup> — présents des Consuls, caisses de bougies, confitures et rafraîchissements. — (voir Mahul — *Cartulaire* — t. VI. 1<sup>o</sup> partie. p. 37).
- 497 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 305 — le 15 mars 1545 réception de François de Bourbon, gouverneur de Languedoc. — (voir Mahul — *Cartulaire* — t. VI. 1<sup>o</sup> partie. p. 37).
- 498 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 324 sq. — visite de Charles IX en Janvier 1565 — description du cortège et des fêtes, d'abord retardées par la neige — (procès-verbal des registres de l'Hôtel de Ville) — voir Mahul — *Cartulaire* — t. VI. 1<sup>o</sup> partie. p. 41.
- 499 **Truvé.** — *Etats de Languedoc* — p. 87 — en Janvier 1565, réception de Charles IX à Carcassonne.
- 500 **Ditandy.** — *Lectures sur Aude* — p. 100 sq. — en 1565 Charles IX et sa cour sont reçus à Carcassonne et au château de Ferrals.
- 501 **Lafont** (Guillaume). — *Charles IX et Catherine de Médicis à Narbonne* — C.A.N. 1890 — 1<sup>o</sup> semestre. p. 90 sq. — 2<sup>o</sup> semestre. p. 147 sq. — arrivée du roi et de sa mère à Narbonne le 4 Janvier 1565 — description des préparatifs, de

(1) D'après les extraits de ces auteurs, le passage de François 1<sup>er</sup> à Carcassonne, se place en août 1532, ou bien une année plus tard. Il semble que la réception royale se soit déroulée au mois d'août 1533. (voir Devic et Vaissette : *Histoire de Languedoc*. Edition Privat. tome XI. p. 241 sq. avec les nombreuses notes).

- la réception, du séjour jusqu'au 11 Janvier — (récit extrait des *Annales Historiques des Consuls de Narbonne* par G. Lafont, Consul de Narbonne en l'an 1700).
- 502 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 359 sq. — en 1579 passage de Catherine de Médicis et du Grand Prieur, fils naturel de Henri II — querelles locales à cette occasion — (voir Mahul — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 45).
- 503 **Poux.** — *Cité Carcassonne : le Déclin* — p. 54 — le 11 mai 1579, entrée de Catherine de Médicis — son désir de vénérer la relique de Ste Anne, déposée dans le trésor de St-Nazaire — (voir Mahul — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 46).
- 504 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 101-102 — le 12 mai 1601, réception à Carcassonne du Connétable de Montmorency — description du cortège et des robes portées par les Consuls (extr. registres consulaires).
- 505 **Poux.** — *Cité Carcassonne : le Déclin* — p. 95 — le 12 mai 1601, réception de Henri I°, Connétable de Montmorency.
- 506 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 422 — le 7 septembre 1606 entrée du Duc de Montmorency, fils du Connétable — (voir Mahul — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 103).
- 507 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 100 — le 15 avril 1599 réception à Carcassonne du Duc de Ventadour, Gouverneur de Languedoc — *ibid.*, p. 109-110 — le 4 Juillet 1616 et le 28 septembre 1617, réceptions de son fils le Comte de la Voulte — description du cortège entraînant des rivalités entre avocats et bourgeois (extr. registres consulaires).
- 508 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 110 — le 6 Janvier 1619 réception à Carcassonne de la Duchesse de Montmorency — fêtes et réjouissances.
- 509 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 429 — en juillet 1622 réception de Louis XIII.
- 510 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 111 sq. — en Juillet 1622 passage de Louis XIII à Carcassonne.
- 511 **Poux.** — *Cité de Carcassonne : le Déclin* — p. 161 sq. — du 14 au 16 Juillet 1622 réception de Louis XIII — cérémonies à son entrée en ville basse et à la Cité.
- 512 **Narbonne.** — *Cathédrale Saint-Just* — p. 416 sq. « rits et usages de l'Eglise de Narbonne » à l'occasion des visites royales — réceptions de Charles IX et de Louis XIII — p. 419 sq. — réceptions des gouverneurs de Languedoc — entrée du duc d'Hallvin. (extr. C.A.N. p. 655 sq. p. 660 sq.).
- 513 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. VI. 1° partie. p. 116 — les 10 mai et 15 août 1627 réception à Carcassonne du duc et de la duchesse de Montmorency.

(à suivre)

M. N.

**LA REVUE PUBLIERA PROCHAINEMENT**

**Les Proverbes de l'Aude (suite) par Louis Alibert.**

**La Cuisine et la table dans l'Aude.**

**Bibliographie du Folklore Audois (suite) par Maurice Nogué.**

---

La revue rend compte de tous les livres ou articles, intéressant l'Ethnographie folklorique, qui lui sont adressés : 22, rue du Palais Carcassonne.

